

Le conseil des Prud'hommes d'Orléans rend une décision reconnaissant que les licenciements en 2013 de dix salariés de la société [CARGO VAN](#) / T : 02.38.34.55.00 (siège à Pithiviers le Vieil) étaient "sans cause réelle et sérieuse". Les plaignants recevront globalement une somme de 118.900€ au titre des dédommagements. www.cargo-van.eu